

1. DEFINITIONS

- « **Le Candidat abonné** » : La personne qui adresse au prestataire une demande d'abonnement au service dont la vente est régie par les présentes conditions.
- « **L'Abonné** » : Le Candidat abonné dont la demande d'abonnement au service a été acceptée par le prestataire.
- « **L'Abonnement** » : Le droit d'un Abonné d'utiliser le service suivant les modalités fixées par les présentes conditions générales.
- « **Les Données** » : Vise toutes les données encodées et stockées par l'Abonné sur les serveurs informatiques du prestataire ;
- « **L'Espace disque** » : le volume d'espace disque exprimé en Méga-Bytes (« MB ») auquel l'Abonnement donne droit ;
- « **Le Logiciel** » : le logiciel d'application comptable dénommé PHPCOMPTA, conçu et développé par le prestataire qui en est le propriétaire ainsi que tous les droits intellectuels y afférents. Ce Logiciel permet l'encodage des données comptables et leur exploitation
- « **Les Mises à jour** » : Les mises à jour du Logiciel développées par le prestataire et mises à disposition de l'Abonné.
- « **Les Parties** » : le prestataire et l'Abonné collectivement désignés.
- « **Phpcompta** » : l'espace virtuel conçu par le prestataire et accessible via le site Internet www.phpcompta.eu. Cet espace donne à l'Abonné la possibilité d'exploiter les ressources du Logiciel et d'utiliser les ressources du service proposé par le prestataire.
- « **Le Prestataire** » : la société **ALCHIMERYS SPRL**, dont le siège social est établi Allée des moutons 16, à 1020 Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0477.815.4663090 ;
- « **Le Service** » : Les prestations réservées aux Abonnés et décrites à l'article 3 ;
- « **Le Site** » : Le site Internet édité, produit et exploité par le Prestataire, accessible à l'adresse www.phpcompta.eu, et à partir duquel le Service sera exécuté.

2. OPPOSABILITE

Les présentes conditions générales sont réputées régir la vente du Service par le Prestataire à l'Abonné. Aucune dérogation aux présentes conditions générales ne sera acceptée, sauf si elle est expresse, spéciale et écrite par le Prestataire. Une dérogation à l'une des présentes clauses n'infirmes en rien les autres clauses qui resteront pleinement applicables. Toutes autres conditions auxquelles pourrait se référer l'Abonné ne peuvent être opposées au Prestataire. Les présentes conditions générales seront considérées comme acceptées au plus tard au moment où l'Abonné reçoit un accès, même temporaire, au Service. Toute contestation de l'Abonné à ce sujet sera donc refusée.

3. SERVICE

3.1. Licence & Mises à jour

Le Prestataire concède à l'Abonné pour la durée de l'Abonnement, un droit de licence non exclusif, non cessible et non transférable pour l'utilisation du Logiciel. Ce droit d'utilisation ne peut être exercé par l'Abonné qu'en respect des limites précisées par les présentes conditions générales et les conditions générales d'utilisation affichées sur le Site.

Pendant la durée de l'Abonnement, les Mises à jour seront systématiquement mises à disposition de l'Abonné sans majoration du prix de l'Abonnement.

3.2. Espace disque

Le Prestataire s'engage à mettre à disposition de l'Abonné pendant toute la durée de son Abonnement un Espace disque, de la taille indiquée dans le bon de commande. Toute extension d'espace disque (« Module mémoire ») pourra être mise à disposition de l'Abonné moyennant le paiement d'un supplément de prix suivant les modalités décrites à l'article 9.

3.3. Hébergement et conservation des Données

Le Prestataire s'engage à héberger et conserver les Données que l'Abonné encode à l'aide du Logiciel sur ses serveurs (« les Serveurs »), pendant toute la durée de l'Abonnement. L'Abonné autorise expressément le Prestataire à archiver sur ses Serveurs toutes les Données qu'il encode via le Logiciel.

A la date d'expiration de l'Abonnement ou de sa résiliation (la « Cessation de l'Abonnement »), l'Abonné s'engage à libérer l'Espace disque en supprimant toutes les Données qu'il y aura stockées. L'Abonné est dûment et préalablement informé que les Données ne sont pas conservées par le Prestataire au-delà de la Cessation de l'Abonnement. En conséquence, l'Abonné veillera seul à la copie/téléchargement de l'intégralité des Données qu'il aura encodées et stockées pendant la durée de son Abonnement, ainsi qu'à leur archivage sur support durable, et s'engage à libérer l'Espace disque qu'il remettra au Prestataire au jour de la Cessation du contrat dans son pristin état. L'Abonné décharge le Prestataire de toute responsabilité quant à la perte de ses Données à la suite d'une mauvaise manipulation lors du téléchargement de celles-ci.

3.4. Guide et conseils d'utilisation du Logiciel

Un guide d'utilisation du Logiciel et des fonctionnalités du Site est mis à disposition de l'Abonné sur le Site. Le Prestataire pourra périodiquement adresser à l'Abonné des conseils d'utilisation susceptibles de correspondre aux besoins de l'Abonné. Ces conseils d'utilisation seront adressés

par courrier électronique à l'Abonné ; ils constituent des suggestions de la part du Prestataire, et ne peuvent en aucune façon engager sa responsabilité à l'égard de l'Abonné ou d'un tiers.

4. TARIF

Une description précise des prestations comprises dans le Service, de même que le tarif des prix de l'Abonnement libellé en Euro et HTVA (le « Tarif ») sont mis à disposition de l'Abonné sur le Site. Le Tarif des prix affiché sur le Site est celui applicable au jour de la consultation du Site ; il peut être modifié sans préavis par le Prestataire.

5. PROCEDURE

5.1 Condition d'accès au Service :

Seuls l'Abonné dont l'inscription est activée par le Prestataire a accès au Service. L'activation de l'inscription d'un Abonné par le Prestataire n'a lieu qu'après vérification par le Prestataire des informations qui lui sont transmises lors de l'inscription de l'Abonné, ce dernier étant par ailleurs tenu de communiquer, sur simple demande du Prestataire, les informations précisées au point 5.2. La validation et l'activation de l'inscription d'un Abonné doit faire l'objet d'une confirmation par courrier électronique de la part du Prestataire, et de l'attribution d'une clé d'accès valable à partir de trois postes utilisateurs distincts (la « Clé d'accès »).

5.2 Identification de l'Abonné

Sur simple demande du Prestataire, l'Abonné est tenu de :

- s'identifier sur base d'une carte d'identité belge ou européenne ou d'un passeport valide
- apporter une preuve de l'existence d'un domicile ou d'une résidence fixe en Belgique, lorsque la demande d'inscription émane d'un Abonné dont l'activité professionnelle est exercée en personne physique ;
- présenter un exemplaire des statuts publiés aux annexes du Moniteur belge ou la publication officielle de son pays d'établissement, ainsi que des modifications qui y auraient été apportées, lorsque la demande d'inscription émane d'un Abonné dont l'activité professionnelle est exercée par une personne morale. Toute personne se présentant comme mandataire d'une personne physique ou morale ou d'une association de fait et qui adresse une demande d'abonnement au Prestataire est tenue de s'identifier et d'apporter la preuve de sa qualité de mandataire (le « Mandataire »).

5.3 Demande d'abonnement

Le Candidat abonné qui souhaite s'abonner au Services doit remplir et valider le formulaire d'abonnement (le « Formulaire d'abonnement ») disponible sur le Site. Ce Formulaire d'abonnement peut également lui être transmis à sa demande, par courrier électronique-

5.4 Confirmation d'Abonnement ou notification du refus du Prestataire

5.4.1 La confirmation d'abonnement

Toute demande d'abonnement doit faire l'objet d'une confirmation écrite de la part du Prestataire (la « Confirmation d'abonnement »), pour engager le Prestataire à l'égard de l'Abonné.

La Confirmation d'abonnement est adressée par courrier électronique à l'adresse email mentionnée dans le Formulaire d'abonnement endéans les 5 jours ouvrables à compter de la date d'envoi du Formulaire d'abonnement au Prestataire.

5.4.2 Le refus d'abonnement

Le Prestataire peut refuser d'accéder à la demande d'abonnement pour l'un des motifs suivants :

- le Candidat abonné refuse de se soumettre aux conditions stipulées à l'article 5.2. ;
- le Candidat abonné n'a pas respecté les obligations lui incombant en vertu d'un autre contrat conclu avec le Prestataire ;
- en cas de fraude ou de non-paiement avéré ou présumé du Candidat abonné.

Tout refus d'abonnement pour un des motifs précités sera notifié au Candidat abonné endéans les 5 jours ouvrables à compter de la date d'envoi du Formulaire d'abonnement, par un courrier électronique envoyé à l'adresse email mentionnée dans le Formulaire d'abonnement.

6. ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE LA CONVENTION

Sauf convention contraire, la convention d'Abonnement existe dès l'échange des consentements et prend cours à la date de Confirmation de l'abonnement par le Prestataire prévue à l'article 5.1

L'Abonnement est conclu pour une durée de 12 mois, tacitement reconductible sauf notification de la demande de non-reconduction adressée par une partie à l'autre partie au minimum 6 semaines avant la date anniversaire de l'entrée en vigueur de la présente convention.

7. MODE OPERATOIRE

7.1. Le Service permet à l'Abonné d'encoder et de stocker ses Données, à concurrence d'un volume équivalant à celui de l'Espace disque.

Pour mesurer le niveau d'espace disque déjà utilisé par chaque Abonné, le Prestataire met à leur disposition un compteur de mémoire, accessible via son interface utilisateur (« le Compteur de mémoire »).

L'Abonné veillera à régulièrement consulter le Compteur de mémoire pour éviter que l'espace disque utilisé pour le stockage de ses Données excède l'Espace disque.

L'Abonné dont le stockage des Données dépasse de plus de 10 % l'Espace disque qui lui est alloué (« l'Excès d'espace ») en sera averti par un email du Prestataire.

L'Abonné aura le choix entre libérer l'Excès d'espace endéans les 5 jours ouvrables à compter de la date de l'email l'avertissant de cet Excès d'espace, ou louer au Prestataire une extension de son espace disque.

Les modalités de paiement du prix de la location du Module mémoire étant précisées à l'article 9 des présentes conditions.

7.2. Modification ou suspension des prestations - Suspension ou interruption de l'accès au Site

Si les conditions d'exploitation ou d'organisation du Service l'exigent, le Prestataire peut modifier les caractéristiques techniques de ses prestations. Excepté dans les cas de force majeure ou si des raisons d'ordre pratique ou technique le rendent impossible, le Prestataire informera l'Abonné au moins 1 mois avant toute modification du Service. L'Abonné ne pourra prétendre à un dédommagement quelconque suite à cette modification. Si, suite à des exigences particulières d'exploitation, le Service restant doit être limité ou supprimé, le Prestataire s'engage à prévenir, par tout moyen approprié, tous les Abonnés concernés. En outre, le Prestataire a le droit, sans avertissement préalable, de suspendre en tout ou en partie l'accès à Internet dans les cas de force majeure, lors d'événements sur lesquels le Prestataire n'a pas de contrôle, lors de travaux d'entretien et lors de perturbations. L'interruption ne donnera en aucun cas lieu à dédommagement.

8. OBLIGATIONS DES PARTIES

8.1. Obligations du prestataire

8.1.1. Le Prestataire s'engage à réaliser ses prestations dans un délai raisonnable.

8.1.2. Le Prestataire est seulement tenu à une obligation de moyen quant au bon fonctionnement du Logiciel et quant aux performances du Service fourni.

8.1.3 Le Prestataire s'engage à prendre les mesures de sécurité applicables en la matière en vue d'assurer l'intégrité des bases de données dont il est le producteur afin, notamment, d'éviter la perte, la dégradation, le vol ou la destruction des données qui y sont intégrées.

8.2. Obligations de l'Abonné

8.2.1. L'Abonné est seul responsable envers le Prestataire de l'utilisation du Logiciel et des fonctionnalités offertes par le Site. Il s'engage à utiliser le Service et le Logiciel en bon père de famille et à respecter le prescrit des dispositions des présentes conditions générales.

Il est interdit d'utiliser le Service et le Logiciel d'une façon telle que certaines fonctions de ce Service ou du Logiciel ne puissent plus être exécutées correctement, de même l'Abonné s'interdit de manière générale tout usage abusif ou frauduleux de ce Service et du Logiciel.

L'Abonné s'interdit d'utiliser le Service et le Logiciel en violation de l'ordre public et des bonnes mœurs.

L'Abonné s'engage, dans le cadre de l'utilisation du Service et du Logiciel, à respecter les lois applicables ainsi que les droits de propriété intellectuelle et autres droits et intérêts du Prestataire et de tiers.

8.2.2. L'Abonné est personnellement tenu au paiement de toutes sommes dues. Toute personne autre que lui effectuant un paiement n'acquiert de ce chef aucun droit à l'égard du Prestataire.

L'Abonné qui cède, perd, copie, prête ou se fait soustraire sa Clé d'accès demeure responsable du paiement des sommes dues au Prestataire dans les limites précisées à l'article 8.

Tous les frais supportés et tous les paiements généralement quelconques faits par le Prestataire (par exemple dommages - intérêts à des tiers, frais de réparation, etc.) à la suite de la violation par l'Abonné du présent article 8, sont à la charge de l'Abonné, sans préjudice de tous autres droits ou actions du Prestataire.

8.2.3 Le Prestataire doit être immédiatement informé par écrit de tout changement 1) de Mandataire 2) de nom, d'adresse, de siège social, de dénomination ou de forme juridique de l'Abonné.

8.2.4. Sauf accord contraire préalable et écrit du Prestataire, il est interdit à l'Abonné de mettre, en tout ou en partie et directement ou non, le Service ou le Logiciel à disposition de tiers, de le transférer ou d'en accorder l'usage en son nom et pour son propre compte.

8.2.5. L'Abonné faisant usage du service Internet pour l'utilisation du Service, déclare avoir connaissance du fonctionnement du Service, ainsi que des règles d'usage d'application pour l'usage d'Internet (la « Netiquette »), et les accepter.

En faisant usage du Service, l'Abonné déclare avoir pris connaissance des Conditions d'utilisation du Site publiées par le Prestataire sur le Site, et les accepter. Le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu responsable du comportement, légal ou illégal, de l'Abonné ou de tiers qui utilisent le Service.

9. PAIEMENT

9.1. Forfait

La souscription d'un Abonnement donne lieu au paiement d'un montant forfaitaire et irréductible (le « Forfait ») par l'Abonné au Prestataire. Le Forfait est spécifié dans le Tarif accessible sur le Site.

9.2 Périodicité du paiement - Exigibilité du paiement

9.2.1 Le paiement du Forfait est annuel. Les paiements doivent toujours être effectués par anticipation.

9.2.2 Le Forfait est dû à partir de la date d'entrée en vigueur de l'Abonnement précisée à l'article 6, ou de la date anniversaire de celle-ci en cas de reconduction de l'Abonnement.

Le montant du Forfait doit avoir crédité le compte bancaire du Prestataire endéans les 8 jours ouvrables suivant la date de Confirmation d'abonnement par le Prestataire ou le jour de la date anniversaire de la date d'entrée en vigueur de l'Abonnement en cas de reconduction de l'Abonnement.

9.2.3. Le prix de location d'un Module mémoire est mentionné dans le Tarif et à payer par anticipation. Le Module mémoire ne pouvant être loué que pour une durée minimale d'un mois commençant le 1^{er} et se terminant toujours le dernier jour du mois calendrier suivant la date de sa commande, tout mois entamé étant entièrement dû.

9.3. Modification du Tarif

Le Prestataire pourra procéder à l'augmentation annuelle du Forfait. Cette augmentation ne pourra cependant être supérieure à 20 % du Forfait, hors promotion, en vigueur l'année qui précède celle de l'augmentation. Le Tarif modifié sera applicable aux nouveaux Abonnements conclus à partir de la date de son affichage sur le Site, ou à compter de leur éventuelle reconduction pour les Abonnements existants lors de la modification du Tarif par le Prestataire.

9.4. Facture - Réclamations

9.4.1. Une facture sera adressée par le Prestataire à l'Abonné à l'adresse email mentionnée sur la Demande d'abonnement. Cette facture est établie annuellement. La facture peut également être transmise par courrier ordinaire sur simple demande écrite de l'Abonné.

9.4.2 Les plaintes relatives au montant facturé doivent être introduites dans les 10 jours ouvrables suivant la date d'établissement de la facture. Passé ce délai, l'Abonné est irréfutablement réputé accepter la facture dans son principe et dans son montant. L'introduction d'une réclamation ne dispense pas l'Abonné de ses obligations de paiement.

9.4.3 L'Abonné qui prétend ne pas avoir reçu sa facture est tenu d'acquitter le montant que le Prestataire lui indique. Un duplicata est fourni à l'Abonné sur demande. Des frais administratifs peuvent être facturés lors de demandes répétées de duplicata.

9.5 Pénalités

L'expiration du délai de paiement met de plein droit l'Abonné en demeure sans qu'il y ait besoin d'une sommation. Des intérêts moratoires calculés au taux de 1% par mois sont dus depuis l'expiration du délai. Toute année entamée donne lieu au paiement de l'intérêt calculé sur le montant principal pour la totalité de l'année entamée. En outre, une indemnité forfaitaire équivalente à 15 % du montant principal sera due, avec un minimum de 150 EUR, à titre de clause pénale.

9.6 Lieu du paiement

Le paiement est réputé s'effectuer à Bruxelles au numéro de compte bancaire du Prestataire 979-0657242-72 (Banque Argenat), avec mention des références mentionnées sur la Confirmation de l'abonnement. Le Prestataire n'est pas tenu d'accepter de paiements en espèces.

10. RESPONSABILITE

10.1 Responsabilité du Prestataire

10.1.1 Le Prestataire ne peut être tenu responsable en cas de mauvaise utilisation du Service ou du Logiciel par l'Abonné, ou en cas de mauvais fonctionnement du Service Internet.

10.1.2 Le prestataire n'étant tenu à aucune obligation de surveillance ou de contrôle, l'Abonné est seul responsable de la manière dont les Données sont encodées à l'aide du Logiciel, et de l'exactitude de celles-ci. En outre le Logiciel n'est doté que d'une fonction d'encodage des données, et d'une fonction qui permet l'exploitation des données encodées pour la réalisation d'opérations simples, chacune de ces opérations devant être manuellement ordonnée par l'Abonné en fonction de ses besoins propres. En conséquence, l'Abonné est clairement averti le Logiciel n'est pas destiné à assurer l'exécution et le respect des formalités et obligations comptables pour lesquelles l'Abonné reste exclusivement seul responsable.

10.1.3 Le Prestataire ne peut être tenu responsable des dommages qui résultent de l'intervention d'un tiers.

10.1.4 En aucun cas le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages indirects ou immatériels, tels que les dépenses supplémentaires, les manques à gagner, les pertes de bénéfices, les pertes de clientèle, les pertes ou les détériorations de Données et les pertes de contrats par l'Abonné que l'Abonné prétendrait comme directement ou indirectement liés à l'utilisation du Service ou du Logiciel.

10.2 Responsabilité de l'Abonné

10.2.1 L'Abonné est responsable à l'égard du Prestataire de tout dommage direct ou indirect résultant de son utilisation fautive du Logiciel et des fonctionnalités proposées sur le Site, ou non conforme aux instructions données par le Prestataire, et est tenu d'indemniser le Prestataire du préjudice causé de ce chef dans son intégralité.

10.2.2. L'Abonné s'engage par ailleurs à ne pas utiliser le Site ou le Logiciel d'une manière qui puisse porter atteinte à la sécurité, à l'intégrité ou au bon fonctionnement des Serveurs. L'Abonné garantit le Prestataire de tout recours qui serait introduit à l'encontre de celle-ci, par tout tiers et sur quelque base que ce soit, suite à l'archivage des Données qu'il aura encodées via le Logiciel.

10.2.3 L'Abonné est responsable de tout dommage généralement quelconque causé au Prestataire ou à des tiers à la suite de tout usage avec son Clé d'accès du Service, par quelque personne que ce soit, même en cas de perte ou de soustraction de sa Clé d'accès. En cas de perte ou de soustraction de son Clé d'accès, l'Abonné reste responsable des paiements visés à l'article 9 des présentes conditions, sauf s'il informe immédiatement le Prestataire par téléphone e la perte ou de la soustraction, et qu'il demande en même temps au Prestataire de suspendre l'accès au Service, auquel cas l'Abonné est exempt des paiements qui seraient postérieurs à la notification et à la demande de suspension précitées. La déclaration de l'Abonné doit être immédiatement notifiée par lettre recommandée à la poste, adressée au Prestataire. La suspension du Service dans les conditions mentionnées au présent article n'entraîne pas la résiliation de la convention entre le Prestataire et l'Abonné: tout autre paiement reste dû. Le Service est réactivé dès réception de la demande écrite de l'Abonné en ce sens.

11. CESSION DE LA CONVENTION

L'Abonné ne peut céder les droits et obligations nés de la convention dans son chef qu'avec l'accord écrit et préalable du Prestataire. Le Prestataire a le droit de céder en tout ou en partie les droits et obligations nés de la convention d'Abonnement dans son chef à un tiers, sans le consentement de l'Abonné.

12. SUSPENSION ET RESILIATION

12.1 Suspension ou résiliation par le Prestataire

Le Prestataire peut, sans mise en demeure préalable, suspendre totalement ou partiellement le Service offert à l'Abonné qui ne remplit pas ses obligations envers lui, ou ne respecte pas les Conditions d'utilisation du Site. Le Prestataire peut également suspendre totalement ou partiellement le Service sans mise en demeure préalable si l'Abonné ne remplit pas ou plus toutes les conditions mentionnées à l'article 4, ou s'il a communiqué des informations erronées ou incomplètes au Prestataire lors de sa demande d'Abonnement ou en cours d'exécution de la convention, ou cédé une information quelle qu'elle soit. Les frais de mise hors service et de remise en service du Service sont à charge de l'Abonné. La suspension a lieu sans que l'Abonné puisse prétendre à une quelconque indemnisation et prend fin lorsque l'Abonné s'est conformé à ses obligations. Même en cas de suspension du Service, l'Abonné est tenu de respecter toutes les obligations lui incombant en vertu de la convention. Si dans les 15 jours de la suspension, l'Abonné ne s'est pas mis en règle, le Prestataire peut résilier de plein droit la convention moyennant un préavis minimum de 15 jours calendrier, avec notification de sa décision à l'Abonné par l'envoi d'un courrier recommandé. Cette résiliation a lieu sans que l'Abonné puisse prétendre à une indemnité quelconque et sans préjudice du paiement des sommes dont il est encore redevable, notamment le Forfait qui reste à couvrir. La convention prend fin de plein droit en cas de liquidation, de concordat, de faillite ou de toute procédure d'insolvabilité introduite à l'égard de l'Abonné.

12.2 Suspension ou résiliation par l'Abonné

L'Abonné peut, à tout moment, suspendre son accès au Service. Cette suspension a lieu sans réduction du Forfait dont il reste redevable pendant la période de suspension.

L'Abonné peut unilatéralement et anticipativement résilier l'Abonnement par notification adressée au Prestataire par lettre recommandée. La résiliation de l'Abonnement prend effet le 1^{er} du mois calendrier qui suit celui au cours duquel la notification de résiliation a été envoyée.

La résiliation unilatérale par l'Abonné ne lui donne droit à aucun remboursement d'aucune somme perçue, les sommes à devoir restant intégralement dues.

13. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Prestataire est seul titulaire des droits sur le Logiciel qu'il met à disposition de l'Abonné. Ce dernier n'est autorisé à utiliser ce Logiciel que dans le cadre fixé par les présentes conditions générales, et pendant la durée de l'Abonnement. Il s'engage en outre à faire respecter les droits du Prestataire par les tiers, ainsi qu'à informer celui-ci immédiatement en cas de constatation d'une violation desdits droits.

14. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

14.1 Le responsable du traitement des données à caractère personnel

Pour l'exécution des présentes conditions générales, et conformément à l'article 1^{er}, §4 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, telle que modifiée par la loi du 11 décembre 1998, le responsable du traitement des données à caractère personnel (le « Responsable du traitement ») est le Prestataire. Le Responsable du traitement des données à caractère personnel se conformera aux obligations légales prévues en la matière, et plus particulièrement à celles prévues par les articles 9 à 22 de la loi du 8 décembre 1992 et 122 à 133 de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques. Toute demande de l'Abonné concernant le traitement par le Prestataire de ses données à caractère personnel, notamment en ce qui concerne ses droits d'information, de rectification et d'opposition, est adressée à ce dernier, aux coordonnées mentionnées aux termes des présentes conditions générales ou par courrier électronique.

14.2 Les Données relatives à l'Abonné

Les Données relatives à l'Abonné et qui sont communiquées par ce dernier au Prestataire ou encodées à l'aide du Logiciel sont introduites dans la base de données du Prestataire, et sont conservées comme telles, sauf opposition de l'Abonné notifiée par écrit au Prestataire. Ces Données sont les suivantes : nom ou dénomination sociale de l'Abonné, forme juridique, n° d'enregistrement à la Banque Carrefour des Entreprises, adresse, téléphone, fax et nature de ses activités commerciales, données comptables, site web, email, personne de contact. L'Abonné pourra librement consulter, modifier ou supprimer ses Données en en faisant la demande écrite au Prestataire.

14.2 Les finalités du traitement

Les données à caractère personnel de l'Abonné sont traitées en vue de la fourniture du Service, dans le cadre de l'administration clientèle et de la facturation. Elles peuvent également être utilisées pour optimiser le fonctionnement et l'efficacité du Service par le Prestataire.

15. CONFIDENTIALITE

Pendant toute la durée de l'Abonnement ou après sa résiliation, les Parties s'abstiendront de divulguer, directement ou indirectement, à toute tierce toute information dont elles ont connaissance ou qu'elles apprennent lors de l'utilisation du Service ou du Logiciel par l'Abonné, ou de permettre qu'une telle information tombe dans le domaine public, à moins qu'elles ne soient légalement obligées de la divulguer. Les Parties imposeront contractuellement les mêmes

obligations à leurs employés ou conseillers, en spécifiant dans les contrats d'emploi et engagements respectifs l'engagement obligatoire à la confidentialité et les sanctions applicables à tout manquement à cet engagement.

16. CONVENTION ELECTRONIQUE ET PREUVE DU CONVENTION

L'acceptation par voie électronique des présentes conditions générales de vente, et l'utilisation du Service et du Logiciel, ont pour effet de lier les Parties conformément aux présentes conditions. L'Abonné consent en outre expressément que tout enregistrement électronique conservé ou créé par le système informatique du Prestataire, et qui est relatif au Service, aura la même valeur probante qu'un document écrit.

17. LEGISLATION APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes conditions générales sont régies par la législation belge, et toute contestation relative à leur existence, leur interprétation ou leur exécution qui ne pourra faire l'objet d'un règlement amiable sera de la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

18. NOTIFICATIONS

Toute notification en vertu des présentes conditions générales sera communiquée par écrit et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception ou délivrée en personne avec reçu signé à **Alchimerys SPRL**, Allée des moutons 16, à 1020 Bruxelles, et à l'adresse postale de l'Abonné telle qu'elle est mentionnée dans la Confirmation d'abonnement. L'une ou l'autre partie à la présente convention peut changer son adresse uniquement en Belgique moyennant notification écrite à l'autre Partie. Les notifications seront envoyées par lettre recommandée et n'entreront en vigueur qu'au moment de leur réception.